



Espaces naturels

Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France
Espaces naturels

Les enjeux liés aux espaces naturels en Hauts-de-France

Une grande diversité biologique, avec des espèces et des habitats emblématiques

Mais une biodiversité relictuelle qui occupe une surface faible et morcelée : surtout sur le littoral, les forêts et fonds de vallée

Une biodiversité soumise à de fortes pressions d'origine anthropique qui accélèrent le rythme d'érosion :

Artificialisation et fragmentation des milieux naturels

Pollutions diffuses (notamment agricoles) des eaux, du sol, etc.

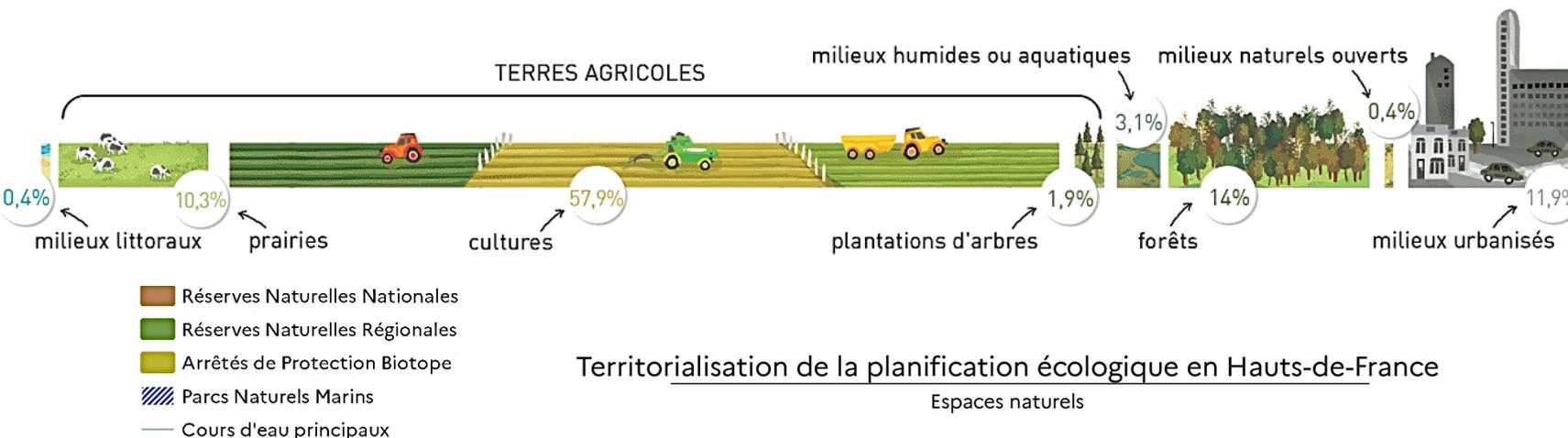
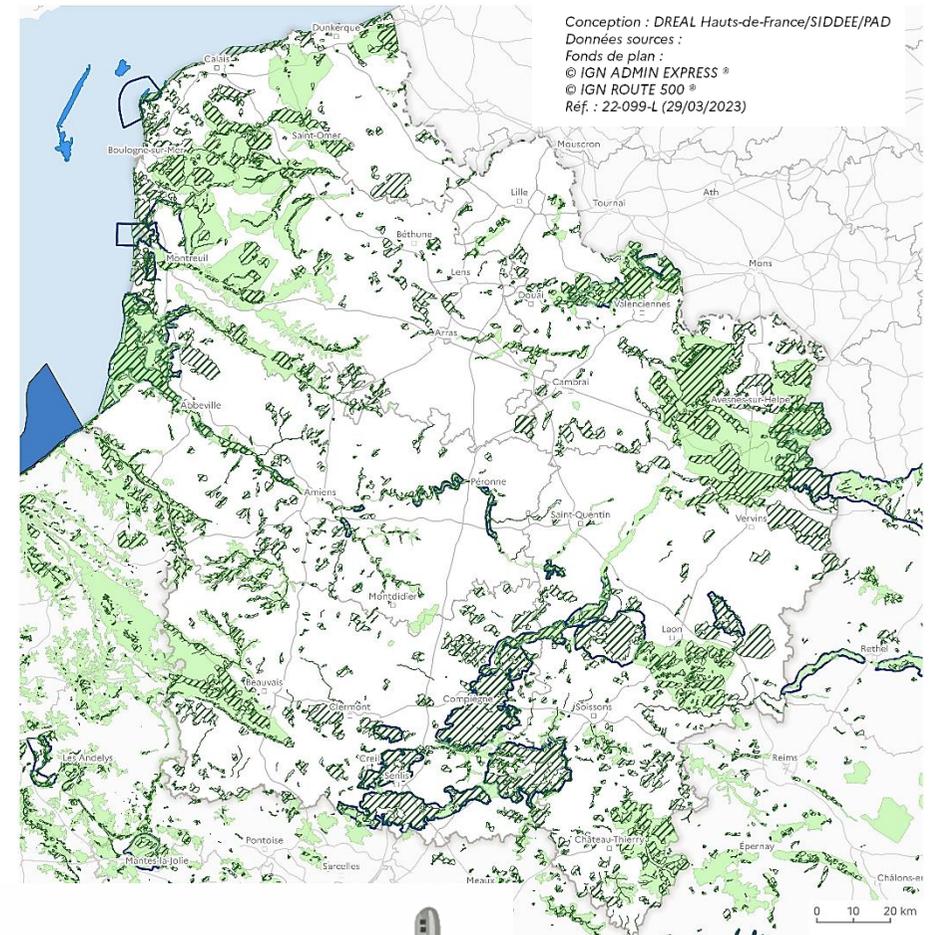
Introduction d'Espèces Exotiques Envahissantes

Le changement climatique fortement impactant.

Surexploitation des ressources naturelles

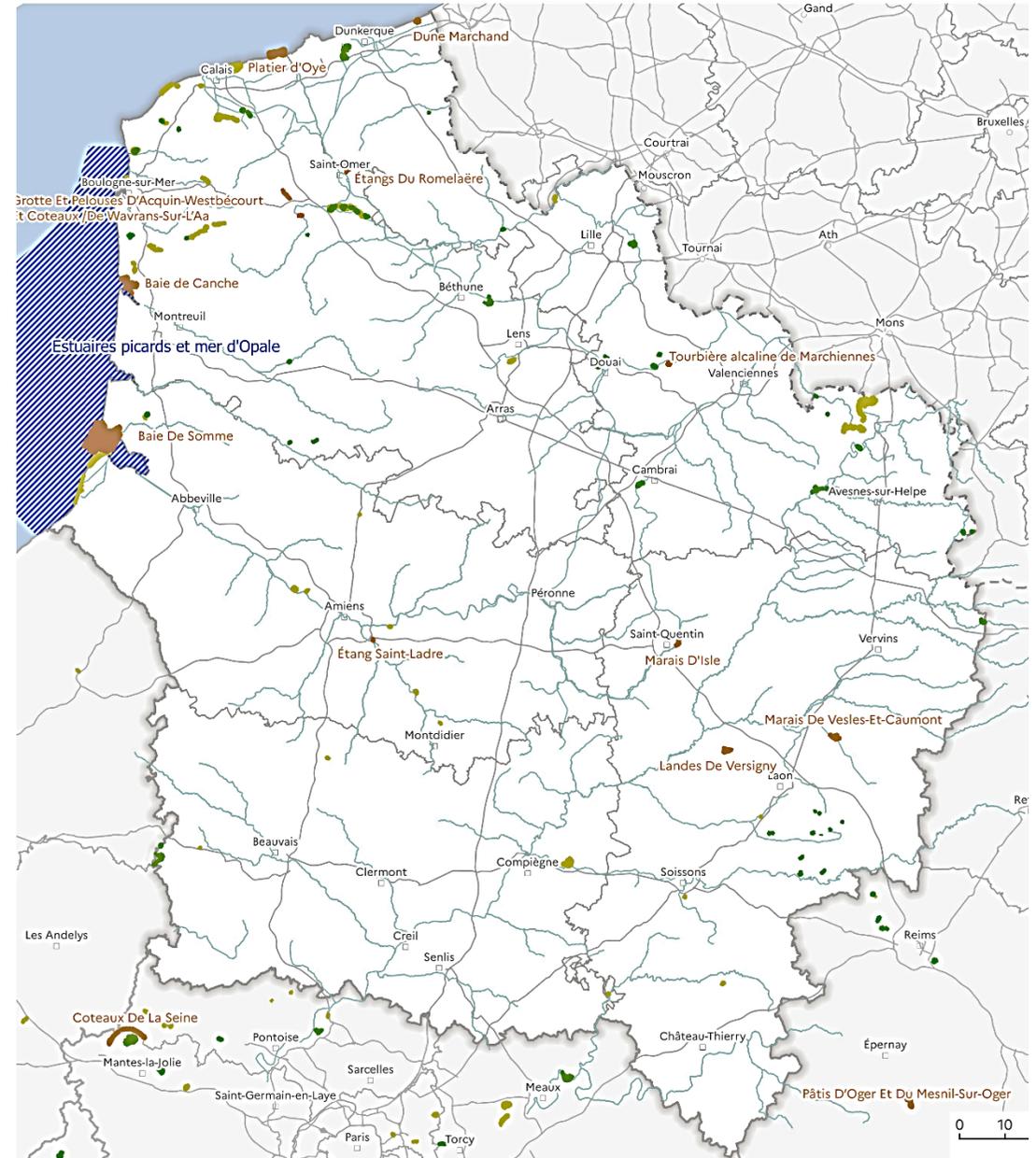
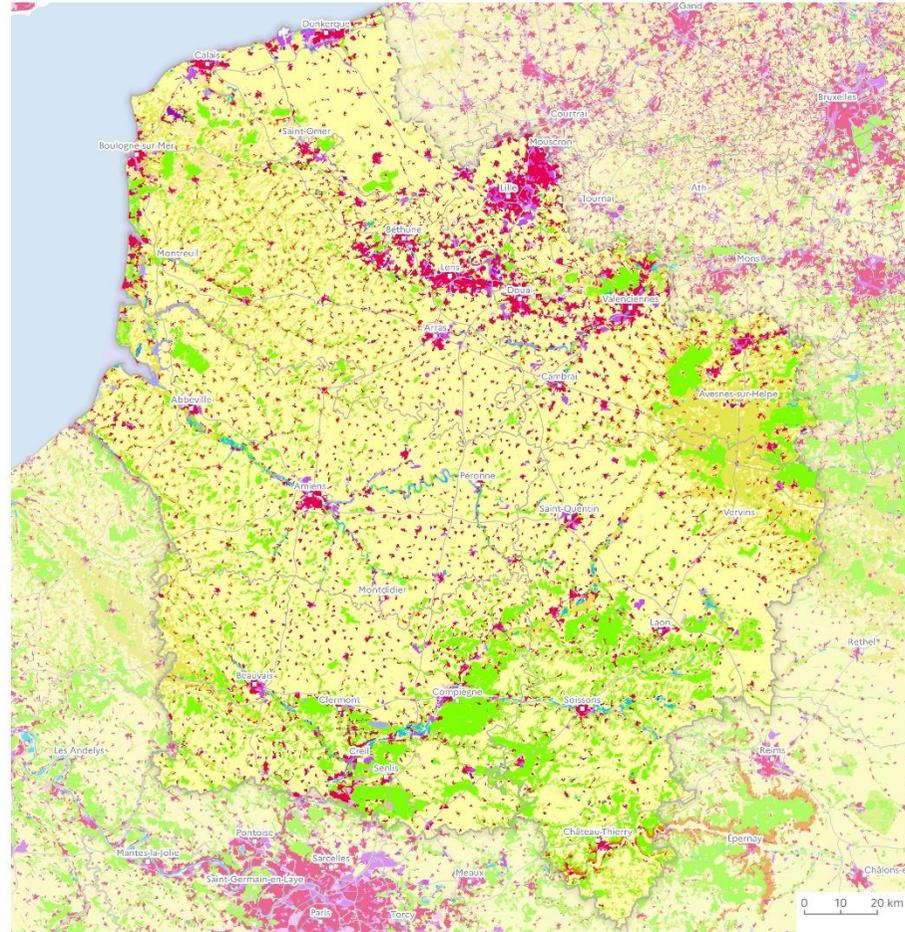
18,36 % d'aires protégées en Hauts-de-France avec 11 % d'urbanisation et 60 % de cultures

De nombreux acteurs régionaux historiques sur la thématique.



Occupation du sol

Aires protégées réglementairement



Rappel du cadre d'action

Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

- **Limitier le changement d'usage** des terres et des mers **Lutter contre la surexploitation des espèces**, en France comme à l'étranger
- **Réduire l'impact du changement climatique** sur la biodiversité par les politiques climat
- **Réduire les pollutions** (chimiques, lumineuses, plastiques ou encore due aux intrants agricoles)
- **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes** **Accompagner plus spécifiquement les secteurs prioritaires pour réduire leurs impacts sur la biodiversité** (agriculture, pêche, aquaculture, production d'énergie, construction, infrastructures de transport, tourisme, culture et sport)

Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible

- Restaurer les **continuités écologiques** et ramener de la nature en ville
- Renforcer la **résilience des écosystèmes forestiers**
- Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles **Restaurer les zones humides**
- **Restaurer les sols**
- **Inverser le déclin d'espèces phares menacées**, en particulier les espèces endémiques dans les Outre-mer

Mobiliser tous les acteurs

- Etat, collectivités territoriales, entreprises et citoyens

Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

- Connaissance, financements, gouvernance

Contribution des services de l'État, de ses opérateurs et des agences

- La DREAL Hauts-de-France a initié la coordination des travaux de construction de la feuille de route des actions de l'État en matière de biodiversité afin de territorialiser la Stratégie Nationale Biodiversité.
- Il s'agit d'une **action concertée de l'ensemble des services déconcentrés et des opérateurs de l'État en région**. La feuille de route permettra de mettre en visibilité et valoriser l'action de l'État, de poser **les principes d'organisation régionale pour la mise en œuvre, d'identifier les actions prioritaires et les moyens humains et financiers dans le champ de compétences de l'État et de mettre en place un rapportage annuel à travers des chefs de file**.
- Cette feuille de route de l'Etat sera adaptée en fonction de la gouvernance et des dynamiques régionales existantes, notamment au sein de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB).
- **Après une présentation des travaux en cours, lors du Comité régional de biodiversité du 17 décembre 2024, elle sera finalisée en début d'année 2025.**

SRADDET

Les fonctionnalités écologiques restaurées

Objectif 41 : Garantir des paysages et un cadre de vie de qualité et œuvrer à la reconquête des chemins ruraux.

Objectif 42 : Valoriser les ressources remarquables du territoire et l'accueil de nouvelles activités dans les espaces ruraux peu denses et isolés.

Règle générale 40 : PNR, SCoT, PLU, PLUi doivent prévoir un diagnostic et des dispositions favorables à la préservation des éléments de paysage ;

Règle générale 41 : PNR, SCoT, PLU et PLUi : doivent s'assurer de la préservation de la biodiversité des chemins ruraux, et prioritairement de ceux pouvant jouer rôle de liaison écologique et /ou être au service du déploiement des trames vertes

Les continuités écologiques :

Objectif 43 : Maintenir et développer les services rendus par la biodiversité.

Objectif 44 : Objectifs par sous-trames (littorale, cours d'eau, boisée, milieux ouverts, zones humides)

Règle générale 42 : PNR, SCoT, PLU et PLUi s'assurent de la non dégradation de la biodiversité existante, précisent et affinent les réservoirs de biodiversité.

Règle générale 43 : PNR, SCoT, PLU et PLUi identifient les sous-trames présentes sur le territoire, justifient leur prise en compte et transcrivent les objectifs régionaux de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

Rappel des leviers d'actions retenus pour la territorialisation de la planification écologique

Levier 32: Résorption des points noirs de biodiversité

Définition : Ce levier vise à décliner l'objectif de la SNB consistant à déployer la résorption des discontinuités écologiques en lien avec les collectivités. Pour ce faire, il est notamment prévu d'identifier dans chaque région les points noirs qui doivent être prioritairement résorbés d'ici à 2030, ainsi que les moyens nécessaires.

Enjeu : Les obstacles au déplacement des espèces se multiplient, du fait des activités humaines. On estime par exemple qu'il y a en moyenne 1 obstacle à l'écoulement tous les 6 km de cours d'eau au niveau national. Par ailleurs, le nombre et la taille effective des milieux naturels ne cesse de diminuer, alors que la distance entre eux augmente.

Constat national : La fragmentation des habitats est reconnue comme une des 5 pressions responsables de l'effondrement de la biodiversité

Cible 2030 nationale : La SNB prévoit :

- Identification des points noirs prioritaires d'ici 2025
- ...avec une résorption de l'ensemble d'ici 2030
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur 5000 ouvrages prioritaires d'ici 2027
- Diminution de 50% de la pollution lumineuse d'ici 2030

Solutions : infrastructures agro-écologiques, effacement d'obstacles, passages à faune, suppression ou réduction de l'intensité de points lumineux....



Obstacles à la continuité écologique

https://sig.hautsdefrance.fr/ext/mv/?config=apps/sraddet_biodiv.xml#

Levier 33 : Augmentation de la surface en aires protégées :

Définition : Ce levier vise à participer à la constitution d'un réseau cohérent et bien géré d'aires protégées, comme indiqué dans la Stratégie nationale des aires protégées (2021) et la SNB

Enjeu : Seulement 20% des écosystèmes remarquables sont considérés comme dans un état de conservation favorable. Par ailleurs, en 2010, on estimait que le réseau d'aires protégées en métropole assure un niveau minimal de conservation pour seulement 24% des espèces qui en auraient besoin. Depuis, le réseau d'aires protégées a été complété pour atteindre 33% du territoire national, dont 4% sous protection forte.

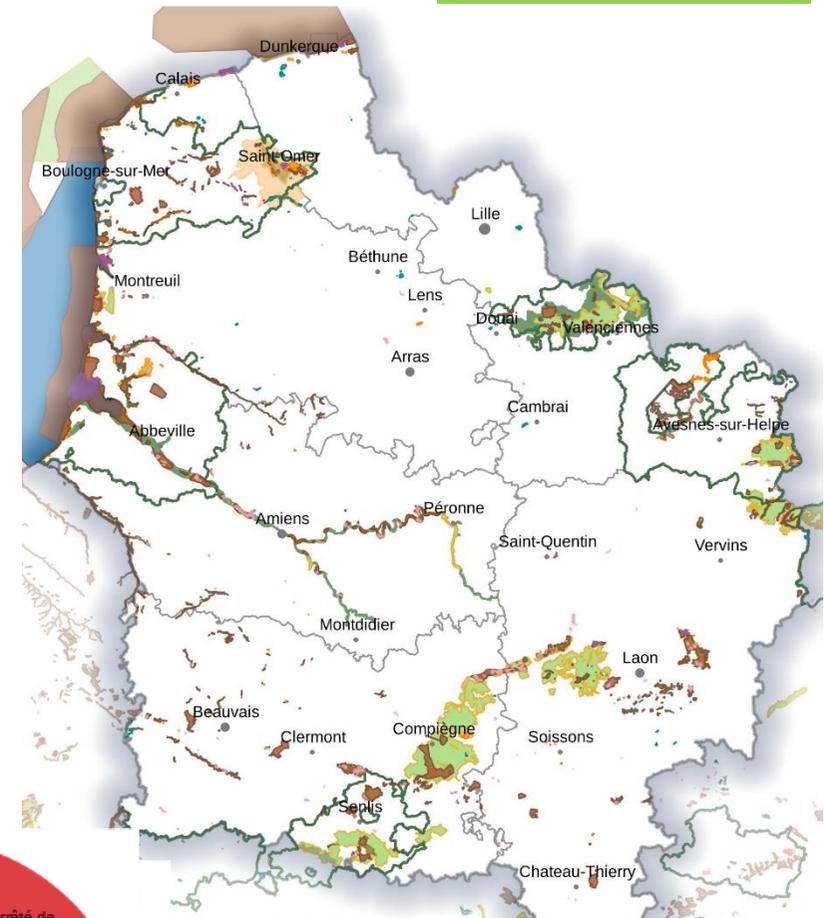
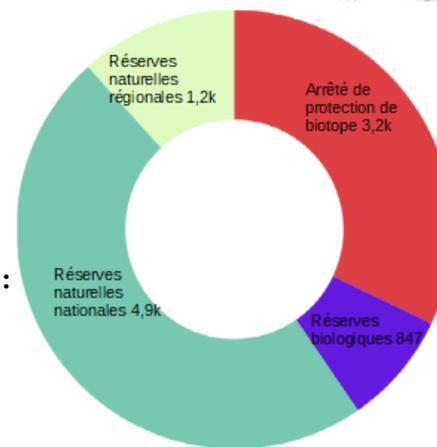
Constat national : Au-delà de la baisse des pressions qui conduisent à la perte de biodiversité, il est nécessaire de constituer un réseau cohérent d'aires où les écosystèmes et les espèces qui le nécessitent (menacées, protégées...) sont préservées de ces pressions et font l'objet d'une gestion dédiée

Cible 2030 nationale : Ce réseau doit reposer sur au moins 30% des terres et des mers au niveau national, dont 1/3 sous protection forte (métropole et outre-mer)

• Des objectifs spécifiques à des milieux particuliers existent : 5% des eaux métropolitaines

Solutions : création d'aires protégées, identification des enjeux dans les territoires...

Zones de protection forte (ZPF) en 2023 en ha :
Soit :
18,36 % d'aires protégées
0,22 % de ZPF



Aires protégées



Levier 34 : Restauration des habitats naturels

Définition : Ce levier vise à contribuer à la déclinaison dans le plan national de restauration du futur règlement européen sur la restauration de la nature.

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202401991

Enjeu : Seuls 20% des habitats sont considérés comme en bon état écologique, la tendance étant par ailleurs à la dégradation de ces milieux. Cette situation a aussi des conséquences sur les espèces que ces milieux abritent (ex : seuls 46% des espèces protégées des zones humides emblématiques se portent bien).

Constat national : Le règlement européen prévoit de restaurer au moins 20% des terres et des mers d'ici 2030. Plus précisément, la restauration doit concerner 30% des habitats d'intérêt communautaire d'ici 2030, 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050.

La SNB prévoit de décliner ces objectifs dans un plan national de restauration

Solutions : travaux de restauration des habitats naturels



Sites des conservatoires et domaine maritime et fluvial en Hauts-de-France

- Terrains acquis par les conservatoires d'espaces naturels (3 723 ha)
- Terrains gérés par les conservatoires d'espaces naturels (12 273 ha)
- Terrains acquis par le conservatoire du littoral (7 511 ha)
- Domaine Public Maritime
- Domaine Public Fluvial
- Projet de canal Seine-Nord Europe
- Cours d'eau principaux
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Proposition de typologies de projets pour agir

Levier n°32 : Résorption des points noirs de biodiversité, Levier n°33 : Surfaces en aires protégées, Levier n°34 : Restauration des habitats naturels

Préserver / restaurer les trames vertes, bleues et noires

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent la résorption des discontinuités écologiques, la lutte contre les obstacles au déplacement des espèces du fait des activités humaines, la lutte contre la fragmentation des espaces naturels, la lutte contre la pollution lumineuse pour la préservation des espèces nocturnes.



Corridor écologique de la voie ferrée de Roubaix (<https://likoto.hypotheses.org/>)



Projet SALTUS (valorisation d'une trame écologique liée aux infrastructures) pour valoriser les délaissés d'infrastructures



Restaurer les continuités écologiques avec les projets TRAMES FEDER REGION AEAP (ex : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale)

Plan d'actions Trame Verte et Bleue avec volet Trame Noire (2021) : gestion d'espaces naturels, restauration et création de zones humides et mares, restauration de continuité écologique de cours d'eau, ... (croisement des compétences GEMAPI-érosion, eau, TVB)

Déployer des infrastructures agro-écologiques

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à créer sur les territoires des infrastructures agro-écologiques.



Projet de recherche en Agroforesterie (exemple : AGROTRAM)

Créer des aires protégées par les collectivités

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à créer des aires protégées par les collectivités territoriales.

Développer le réseau de sites sous maîtrise foncière ou d'usage du Conservatoire d'espaces naturels



Inciter les communes à gérer leurs espaces naturels avec les opérateurs associatifs

Créer des aires protégées par les parties prenantes

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à créer des aires protégées structurées et gérées par les parties prenantes du territoire.



Co-construction et gestion d'une Zone Agricole Protégée (biodiversité, ressources en eau, maintien agriculture à l'herbe) : Commune de Condette, Parc, CELRL



Accompagnement des collectivités, des habitants et des agriculteurs dans l'aménagement de bâtiments ou de sites en faveur de la biodiversité (Hirondelles, Chouettes, chauves-souris, Amphibiens,...) par la Parc Naturel régional de l'Avesnois.

Déployer des projets de renaturation en territoire urbain

Cette famille de projets regroupe des initiatives de renaturation en ville.



Installation de nichoirs

Mise en place de couverts végétaux



Lutte contre les îlots de chaleur urbains par la Ville de Saint-Omer
Renaturation de friches industrielles par le Val-de-Sambre : stratégie foncière de requalification des friches industrielles (friches à enjeux eau / biodiversité renaturées, en partenariat avec l'EPF)

Protection des parcs privés en ville : aujourd'hui de nombreux parcs patrimoniaux (vieux arbres, écoles privés, hôpitaux, etc.) sont en danger car projets d'aménagements



Protection des carrières (énorme potentiel biodiversitaire non reconnu). Il faut que les projets de préservation de milieux issus de l'excavation soient plus intéressants financièrement que celui d'enfouir des déchets inertes

Proposition de typologies de projets pour agir

Levier n°32 : Résorption des points noirs de biodiversité, Levier n°33 : Surfaces en aires protégées, Levier n°34 : Restauration des habitats naturels

Déployer des projets de renaturation en territoire rural

Cette famille de projets regroupe des initiatives de renaturation à la campagne.

Mise en place de couverts végétaux
Implantation de haies

Dossiers biodiversité par les fédérations des chasseurs : hirondelles et biodiversité ; cynaménagements (bandes biodiversité et haies) ; restauration des zones humides



Compensation

Cette famille de projets regroupe des initiatives de compensation des émissions de carbone.

Mesures de compensation environnementales

Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux en faveur de la préservation de la Biodiversité

Autoriser les déplacements d'espèces pour améliorer les compensations



Déployer des projets de renaturation pour des milieux naturels rares et spécifiques

Cette famille de projets regroupe des initiatives spécifiques de renaturation.

Restauration des tourbières et de leurs fonctionnalités

Maintien des prairies permanentes humides

Mettre en place un réseau de forêts en libre évolution sur le modèle de certains sites déjà dans cette trajectoire (Bois du Toaillon dans le Nord)



Projet de regroupement du foncier forestier pour développer la gestion durable des forêts (lutte contre le morcellement, développement de la fonction puit de carbone) par le CNPF

Protection espèces ciblées par PNA (ex. restauration de cavités chauve-souris), plusieurs actions de protection à destination d'espèces (gravelots, tarier des prés, busards, etc.)

Sensibilisation

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à sensibiliser les parties prenantes (élus, agriculteurs, usagers-citoyens)

Former les agriculteurs sur la préservation des pollinisateurs

Accompagner le monde agricole vers la transition comme le fait le parc (MAEC, PSE, AGROTRAMES,...PMAZH,...)
Multiplier les Portraits Nature de Territoire adossés à des ABC biodiversité pour impliquer / sensibiliser les citoyens

Les aires éducatives mobilisent beaucoup d'acteurs différents sur un même territoire et permettent de sensibiliser ; les élus doivent être moteur



Mise en place de "Défi Famille à Biodiversité positive" en partenariat avec les communes et les Habitants

Des actions de sensibilisation / éducation citoyenne ou avec des établissements scolaires portés par les collectivités

Gouvernance

Cette famille de projets regroupe des initiatives visant à mettre en place une organisation favorable à la transformation écologique au niveau territorial.



Mise en œuvre de « groupes d'experts biodiversité » sur les EPCI qui rassemblent divers acteurs (ex. sur la CUD) = partage d'expériences et restitutions aux élus

Conforter un collectif « nature » des EPCI pour favoriser les échanges d'expérience entre pairs, gommer les « peurs » et donner envie de s'engager ou aller plus loin (mettre en valeur le champ des possibles et les bénéfiques)

Déployer le dispositif « territoires engagés pour la nature » à l'échelle des communautés de communes, qui favorise l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire à agir en faveur de la biodiversité (ex : Douaisis Agglo, la CUD)



Rôle central de la Région (chef de file biodiversité des collectivités) et de l'ARB qui se crée et permet d'échanger sur de nombreux points évoqués



Atlas de la Biodiversité Communale par le PNR de l'Avesnois : réalisation de 60 ABC entre 2012 et 2022 - 20 Nouveaux ABC seront réalisés entre 2024 et 2026

Freins identifiés dans la mise en œuvre des projets

Freins en termes de financements

Les premiers facteurs de difficultés identifiés sont les financements.

- *Pour y répondre* : Des solutions de co-financements, avec les autres collectivités territoriales, ou l'Europe, sont à étudier. Les demandes de financements sont à inclure dans le plan de charge (environ 15% d'un ETP).



Freins en termes de connaissances

- Il est identifié un manque de partage avec les collectivités sur les enjeux biodiversité
- *Pour y répondre* : La première dimension à maîtriser est de sécuriser le vocabulaire employé sur les projets pour garantir une compréhension commune et juste des sujets. Ainsi, les représentants des collectivités territoriales peuvent avoir besoin de mieux comprendre les enjeux de la préservation de la biodiversité (de manière générale et de manière spécifique sur certains types de territoires). Ils gagneraient notamment à bien comprendre les interactions entre biodiversité et restauration du bâti.
- Des partenariats avec des acteurs locaux (parcs naturels régionaux, association de protection de la nature, Agence régionale de la biodiversité, etc.) sont mobilisables pour améliorer la compréhension des enjeux par les acteurs.

Freins en termes de prise en compte dans un ensemble de projets

- Il peut exister de potentielles incompatibilités entre les projets d'énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité.
- *Pour y répondre* : les collectivités gagnent à instruire en profondeur, en s'appuyant sur les compétences des agences publiques spécialisées, les différents dossiers d'implantation d'infrastructures, y compris des infrastructures de production d'énergies durables, pour y inclure les dimensions de protection de la biodiversité. Il peut également exister de potentielles incompatibilités entre des projets à court et à moyen terme.
- *Pour y répondre* : De la même manière, la phase d'étude amont doit être approfondie. La réalisation d'inventaires devrait être anticipée. Des tensions peuvent être rencontrées sur l'usage du foncier.
- *Pour y répondre* : L'outil des PLUi est à renforcer pour planifier les usages du foncier de manière cohérente et sur le temps long. Enfin, des oppositions peuvent exister entre la préservation de la biodiversité et les intérêts économiques
- *Pour y répondre* : Les collectivités peuvent généraliser une approche globale de coûts / bénéfiques, en incluant une vision dynamique sur plusieurs années, et en intégrant une approche sur les services rendus comme les coûts évités (impact sur la santé, ou

catastrophe naturelle), et les externalités positives (bénéfices sur le cadre de vie, les bienfaits sur les paysages, etc.).

Facteurs de réussite identifiés dans la mise en œuvre des projets

- **Piloter le projet** en créant des comités de suivi multi-partenariaux pour les projets.
- **Etablir un diagnostic du territoire**, idéalement partagé avec les parties prenantes (dont les citoyens), permettant : d'identifier les espaces de nature, d'évaluer leur typologie ; d'évaluer leur surface, et de prévenir de toute dégradation future.
- **Intégrer les enjeux écologiques lors de la planification** afin d'anticiper les projets de restauration de continuité écologique (ex : réserve foncière aux abords d'une voie ferrée).



- **Travailler en collectif** avec tous les acteurs publics (Etat, collectivités, élus) en mettant en valeur leurs projets, avec le secteur associatif (médiateur de bonnes pratiques), le secteur privé, et les citoyens (à travers le diagnostic partagé).
- **Travailler en transversalité**, en faisant le lien avec les autres politiques (eau) et en favorisant le dialogue entre les services de la collectivité.
- **Prendre en compte tous les espaces** (terrains militaires, voies ferrées, friches, territoires agricoles) comme des territoires à potentiel, et réaliser un inventaire général des friches.
- **Former et sensibiliser** aux enjeux de biodiversité en accompagnant la montée en compétence des techniques et des élus (formation « de base » des élus dès leur prise de poste), et en communiquant autour des enjeux.
- **Intégrer les enjeux écologiques lors de la planification** afin d'anticiper les projets de restauration de continuité écologique (ex : réserve foncière aux abords d'une voie ferrée).

Accompagnement des projets

Au total, 20 millions financés par le Fond Vert Biodiversité 2023 et 2024

Levier 33 « Aires protégées »

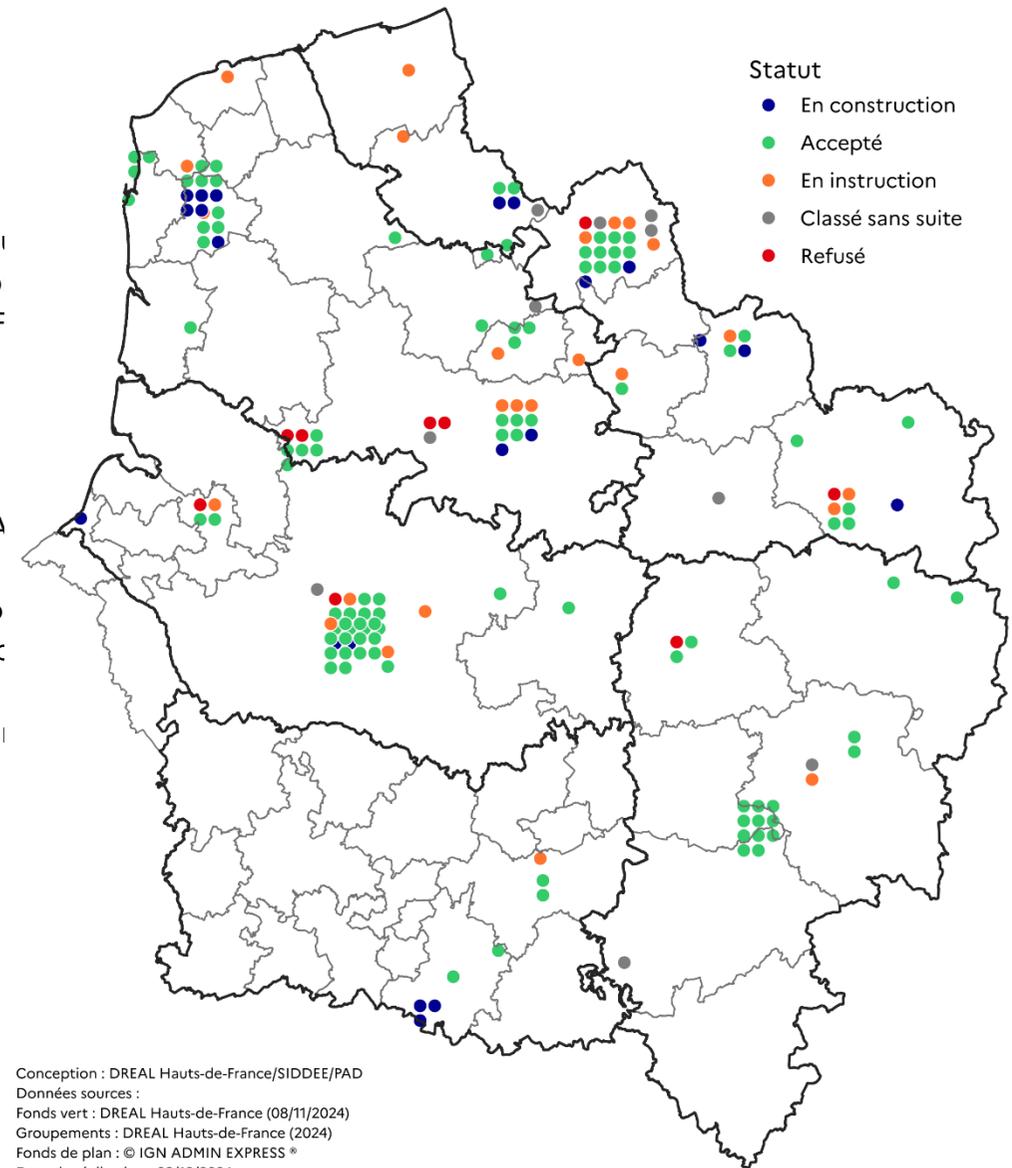
Réalisation d'un diagnostic partagé sur les zones à enjeux et évaluer la couverture
Animation foncière et territoriale pour la création et l'extension de zones de p
Expérimentation d'une gestion intégrée des aires protégées du Grand Site de F
Acquisition et restauration du marais d'Etineheme mericourt – CD 80

Levier 34 « Habitats naturels »

Restauration et gestion du Marais de Sacy – Conservatoire d'espaces naturels
Restauration écologique – commune de Bray-sur-Somme
Plan local d'action en faveur du Damier de la Succise en Forêt domaniale de l'A
Actions en faveur des chiroptères dans le cadre de programmes de protection
Étude et sensibilisation sur la CA du Beauvaisis pour la protection du Murin à o
Labellisation de 12 collectivités dans le cadre du dispositif Territoires engagés p

Levier 32 « Résorption de points noirs de biodiversité »

Actualisation de la TVB de Douaisis Agglo et études pour les trames brunes et
Travaux de la restauration de la continuité écologique du Ru de Berne –
Mise en place de groupes d'expert biodiversité comme – CUD



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Fonds vert : DREAL Hauts-de-France (08/11/2024)
Groupements : DREAL Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
Date de réalisation : 09/12/2024
Réf. : 24-178-L

Projets déplacés avec la fonction "Déplacement de points" de QGIS afin d'afficher les points superposés.

Les dispositifs du conseil régional pour contribuer à la préservation de l'eau, des espaces naturels et de la biodiversité

Nature en chemins : Conserver et restaurer la biodiversité des chemins et mares en milieu rural -> plantation, ensemencement, frais de bornage, etc.

Plantation sur propriété publique : Développer la plantation d'arbres et arbustes d'essences locales pour restaurer la biodiversité et atténuer le réchauffement climatique.

Des sites et réserves pour protéger : compétence « réserves naturelles régionales » (32 sites couvrant 1200 ha) et politique Natura 2000 sur les sites terrestres (73 sites couvrant 126000 ha). Les Parcs naturels régionaux.

Collectif régional des sciences participatives : faire connaître et poursuivre le développement des sciences participatives comme outil au service de la connaissance de la biodiversité et de l'éco-citoyenneté.

Politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) - fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France (FAPL) – DATL

Soutien aux projets d'aménagements qualitatifs d'espaces publics contribuant à la végétalisation, à la désimperméabilisation.

Les projets nécessaires et emblématiques pour atteindre les objectifs 2030

Le plan d'action stratégique biodiversité

Le plan d'action stratégique (annexe 2 du SRADDET) présente des pistes d'actions et des outils de mise en œuvre mobilisables pour atteindre les objectifs du SRADDET en matière de biodiversité

Implications des Conseils départementaux :

Les départements sont responsables de la **gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**, des zones écologiques importantes en raison de leur faune, flore ou paysage exceptionnel. Ils assurent : la protection et la gestion des sites sensibles, la restauration de certains habitats dégradés.

Mais ils développent des plans spécifiques tels que le plan de gestion du fleuve Somme ou encore le plan Ramsar 2023-2029 "les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre"

Ou encore défi biodiversité 62 dans le Pas-de-Calais.

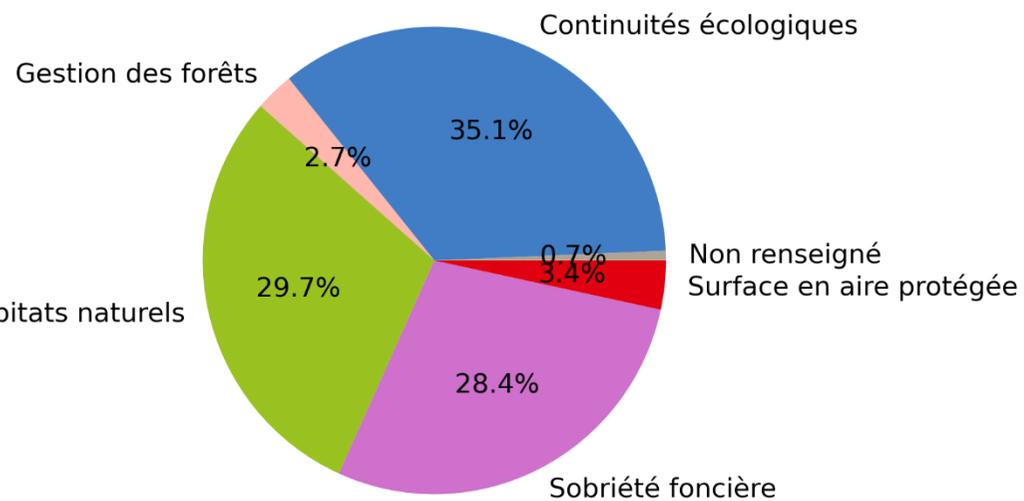
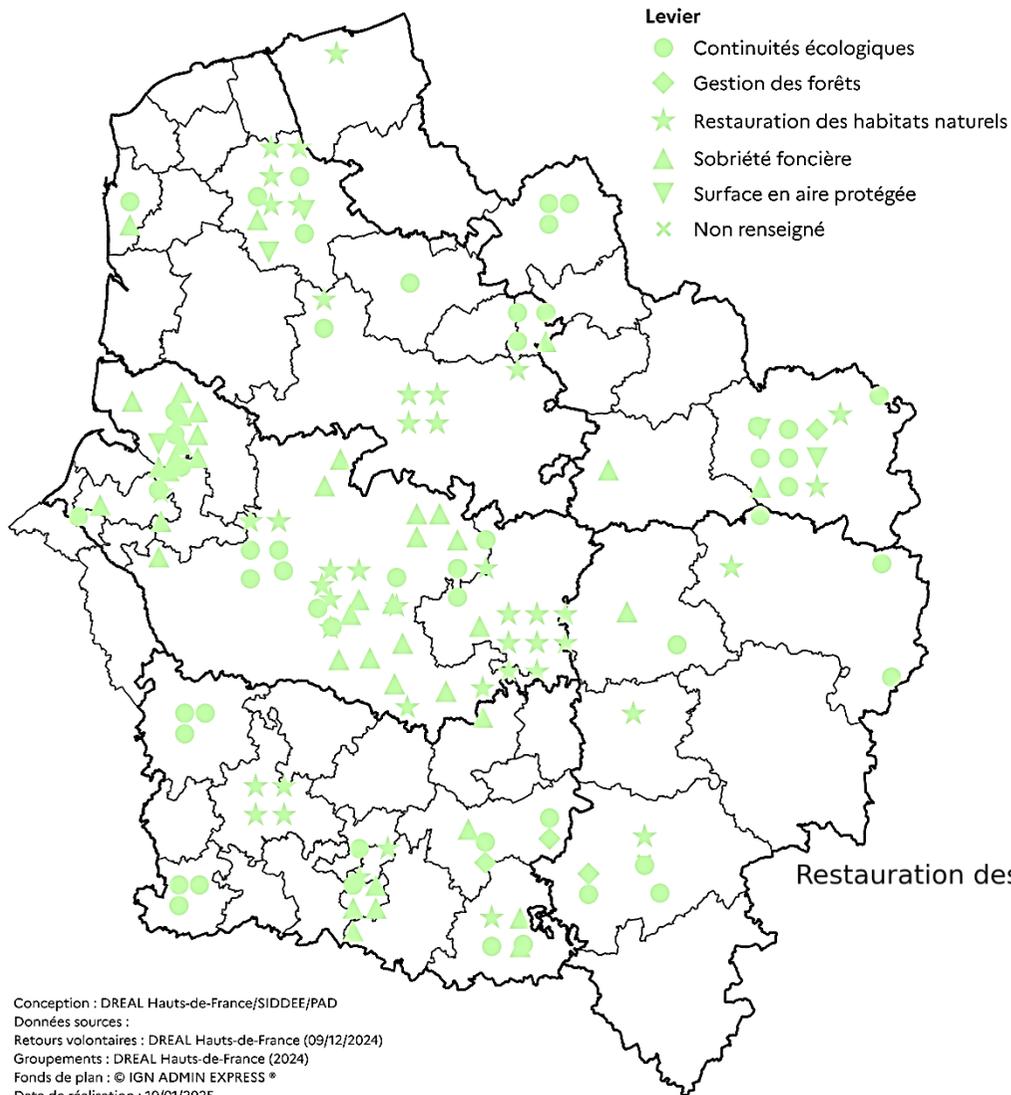
Accompagnement des collectivités territoriales par le secteur associatif (associations environnement, réseau des CPIE) :

Les associations environnementales proposent un accompagnement expert :

Réalisation des atlas de la biodiversité, réalisation des inventaires ; mobilisation des habitants et acteurs locaux ; cartographie des enjeux biodiversité communaux ; cocréation de plan d'actions.

L'ARB finance les inventaires ABC.

Vivier de projets COP



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Retours volontaires : DREAL Hauts-de-France (09/12/2024)
Groupements : DREAL Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
Date de réalisation : 10/01/2025
Réf. : 24-178-L

Projets déplacés avec la fonction "Déplacement de points" de QGIS afin d'afficher les points superposés.

Pour aller plus loin, éléments versés au débat

Contribution du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) : Préconisations de la commission environnement formulée au regard de la stratégie nationale de la biodiversité

Intensifier les politiques lancées en faveur des espaces naturels et accélérer leur mise en œuvre

La Trame Verte et Bleue : Il est urgent, après l'adoption des SRADDET, qu'elle soit intégrée dans les documents d'urbanisme infra : SCoT, PLUi, PLU.

Le réseau Natura 2000 : Il s'agit d'accroître les budgets et la rapidité de leur versement, d'appuyer l'animation territoriale, d'assurer les exonérations fiscales (via les chartes) et la mise en œuvre des actions validées des documents d'objectifs

Développer les surfaces de pleine naturalité en forêt, notamment domaniale c'est-à-dire des surfaces (5 à 10 %) indemnes de gestion forestière où les boisements évolueraient naturellement, à l'appui de protection réglementaire forte

Définir une stratégie à moyen et long terme pour la création d'un espace de nature dit vierge au sein de chaque région visant à constituer un espace sans intervention humaine qui pourrait faire l'objet de protection forte

Faire de la biodiversité un facteur de développement pour les entreprises

Inciter par une fiscalité favorable à la biodiversité : Défiscaliser les travaux de gestion et de restauration concourant à la préservation de la

biodiversité selon des cahiers des charges témoins (paiement pour service fait).

Mettre en place un fonds d'investissement à destination des PME pour les encourager et les aider à développer des solutions fondées sur la nature, comme la production d'énergies non défavorable à la biodiversité, etc.

Accompagner une sylviculture en phase avec la biodiversité

Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les plans d'aménagement forestier de la forêt publique et les plans simples de gestion de la forêt privée

Maintenir en place les espèces indigènes, et ne pas implanter des espèces d'autres pays, pour répondre au réchauffement climatique.

Contribution de la fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction l'UNICEM quant à l'enjeu de la restauration des espaces naturels

Les carrières contribuent à la restauration d'espaces naturels. Cela inclut la création de chemins pédestres, de zones de loisirs avec des initiatives de sensibilisation à l'environnement. Certaines carrières, en partenariat avec les collectivités locales, sont réhabilitées pour devenir des espaces de promenade et de biodiversité. Ces zones offrent ainsi à la population des lieux de quiétude et d'éducation à la préservation de la nature, renforçant le lien entre la réhabilitation des sites et l'intérêt général. Ces pratiques doivent être mieux connues des acteurs de la biodiversité.

**Proposition de projet 2025 ENRX (Espaces naturels régionaux):
Mener de façon ciblée et coordonnée des opérations pour réduire
les effets des inondations et des érosions des sols en garantissant
la restauration et la préservation des biodiversités**

Des territoires en région et leurs habitants ont été fortement impactés par des périodes d'inondations et de coulées de boues. La proposition consiste à renforcer et à cibler les moyens d'actions pour réduire ses impacts avec un objectif de préservation et de restauration de la biodiversité : renforcement des trames bocagères, des plantations d'alignements d'arbres et arbustes, des linéaires de haies et des éléments du paysage (mares, noues...) Pour agir et se prémunir des ampleurs des inondations et de l'érosion des sols, il est proposé de mettre en œuvre concrètement un Plan opérationnel d'intervention ciblé (territoires) intégrant une coordination forte des acteurs locaux (stratégie opérationnelle faisant converger les actions, en améliorant l'efficacité des actions et des moyens

Orchestrer une dynamique collective et efficace comprenant :

- Coordination et gestion du plan d'intervention (en cohérence avec l'objectif 2030) par ENRX pendant 5 années
- Mise en synergie par ENRX des acteurs locaux, territoriaux, régionaux impliqués et expérimentés en région
- Suivi et évaluation des réalisations et de la pérennisation des investissements publics pilotée par ENRX

- Maintenir l'expertise d'ENRX auprès de la Région sur ses politiques, notamment « Plan Arbre » dont « Chemins ruraux » (soutien de la mise en place de continuums écologiques) pour soutenir la mise en œuvre ciblée des acteurs locaux
- Déployer la labellisation « Végétal Local » dans les plantations (réseaux bocagers, plantations, linéaires de haies) et également maître d'ouvrage de l'opération « Plantons le Décor » avec les territoires

Mise en œuvre :

- Coordonner tous les acteurs locaux impliqués et expérimentés sur des actions ciblées, pour accentuer l'efficacité (Etat, Région, Départements, collectivités, EPCI, syndicats, fédérations, associations, établissements publics, ...) réduire les ruissellements des eaux et boues, réduire l'érosion des sols, favoriser l'infiltration des eaux
- Ciblage sur les communes et territoires touchés (agir localement

Démarrage en 2025

Déploiement sur une période minimale de 5 années : 2025-2030




**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**
Agir • Mobiliser • Accélérer